



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects Division (SPD)/Division de Projets
Spéciaux (DPS)

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

Terrasses de la Chaudière 4e étage

10 Wellington Street,

10 Wellington Street,

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SAP Technical TA Vehicle	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-202530/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-202530	Date 2019-04-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XU-001-34948	
File No. - N° de dossier 001xu.G9292-202530	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-04-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yang, Annie	Buyer Id - Id de l'acheteur 001xu
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8340 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

LA MODIFICATION 002 VISE À MODIFIER LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

SECTION A : MODIFICATIONS

MODIFICATION 002

Référence : O5/C3

Modification :

1. Le critère O5 dans la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation organisationnels, est modifié comme suit :

Supprimer O5 dans les Critères obligatoires organisationnels et insérer ce qui suit :

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la préparation **d'au moins un** (1) projet de services professionnels à exécution accélérée dans le cadre duquel il avait la responsabilité d'intégrer au moins dix (10) ressources pour chaque projet dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

La période de quatre-vingt-dix (90) jours susmentionnée peut être toute période de quatre-vingt-dix (90) jours pendant un seul projet, dans le cadre de laquelle dix (10) ressources ou plus ont été intégrées. Comme décrit dans cette exigence, la période d'intégration débute lorsque la première ressource commence les travaux et se termine quatre-vingt-dix (90) jours après. La totalité des dix (10) ressources ou plus doit avoir commencé les travaux dans le cadre du projet durant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Pour qu'une référence de projet soit acceptée :

- la période de quatre-vingt-dix (90) jours susmentionnée doit avoir commencé au plus tôt le 3 avril 2009;
- chaque ressource doit avoir été intégrée dans les huit (8) semaines suivant la date à laquelle le client a présenté la demande officielle de services; et
- chaque ressource doit avoir participé au projet pendant au moins trois (3) mois.

Le soumissionnaire doit remplir l'Appendice A5 à la pièce jointe 4.1 (Modèle de réponse des soumissionnaires pour les projets de services professionnels SAP) ainsi que l'Appendice B à la pièce jointe 4.1 (Modèle de réponse des soumissionnaires pour le projet cité en référence) pour chaque projet cité en réponse au critère O5.

2. Le C3 dans la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation organisationnels, est modifié comme suit :

Supprimer C3 dans les Critères cotés organisationnels et insérer ce qui suit :

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la préparation **de plus d'un** (1) projet de services professionnels à exécution accélérée dans le cadre duquel il avait la responsabilité d'intégrer au moins dix (10) ressources pour chaque projet dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

La période de quatre-vingt-dix (90) jours susmentionnée peut être toute période de quatre-vingt-dix (90) jours pendant un seul projet, dans le cadre de laquelle dix (10) ressources ou plus ont été intégrées. Comme décrit dans cette exigence, la période d'intégration débute lorsque la première ressource commence les travaux et se termine quatre-vingt-dix (90) jours après. La totalité des dix (10) ressources ou plus doit avoir commencé les travaux dans le cadre du projet durant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Pour qu'une référence de projet soit acceptée :

- la période de quatre-vingt-dix (90) jours susmentionnée doit avoir commencé au plus tôt le 3 avril 2009;
- chaque ressource doit avoir été intégrée dans les huit (8) semaines suivant la date à laquelle le client a présenté la demande officielle de services; et
- chaque ressource doit avoir participé au projet pendant au moins trois (3) mois.

Le soumissionnaire peut indiquer au maximum (10) projets cités en référence (en plus de ceux indiqués en réponse au critère O5).

Le soumissionnaire doit remplir l'Appendice A5 à la pièce jointe 4.1 (Modèle de réponse des soumissionnaires pour les projets de services professionnels SAP) ainsi que l'Appendice B à la pièce jointe 4.1 (Modèle de réponse des soumissionnaires pour le projet cité en référence) pour chaque projet cité en réponse au critère C3.

3. Supprimer l'Appendice A5 à la pièce jointe 4.1, Modèle de réponse des soumissionnaires pour les projets de services professionnels SAP, et insérer l'Appendice A5 à la pièce jointe 4.1 ci-jointe.

Les lignes directrices de l'évaluation relative au C3 et tous les autres critères d'évaluation organisationnelles demeurent inchangés.

APPENDICE A5 À LA PIÈCE JOINTE 4.1

MODÈLE DE RÉPONSE DES SOUMISSIONNAIRES POUR LES PROJETS DE SERVICES PROFESSIONNELS SAP À EXÉCUTION ACCÉLÉRÉE

Nom du soumissionnaire : _____

En présentant une réponse, le soumissionnaire atteste que, pour les projets de services professionnels SAP, les ressources proposées : a) ont été intégrées dans un délai de huit (8) semaines suivant la demande officielle par le client; b) ont participé au projet pendant au moins trois (3) mois.

Le soumissionnaire peut ajouter des lignes pour énumérer les ressources et d'autres pages, au besoin.

			Date de la demande officielle par le client (jj-mm-aaaa)	Nom des ressources	Date d'intégration de la ressource (jj-mm-aaaa)	Date de départ de la ressource (jj-mm-aaaa)
1	Renvoi au n° du projet cité en référence n° _____	1				
		2				
		3				
		4				
		5				
		6				
		7				
		8				
		9				
		10				
2	Renvoi au n° du projet cité en référence n° _____	1				
		2				
		3				
		4				
		5				
		6				
		7				
		8				
		9				
		10				

SECTION B : QUESTIONS ET RÉPONSES**QUESTION 011**

Reference: R3

Question :

L'exigence organisationnelle C3 requiert de l'expérience relative à des « projets de services professionnels SAP à exécution accélérée ». Pour obtenir la totalité des points, l'entreprise doit avoir :
100 projets SAP ou plus auxquels ont participé 10 consultants ou plus (dans une période de trois mois)
20 projets SAP ou plus auxquels ont participé 15 consultants ou plus (dans une période de trois mois)
10 projets SAP ou plus auxquels ont participé 20 consultants ou plus (dans une période de trois mois)

Nous comprenons que le fournisseur doit avoir cette expérience. Toutefois, selon nous, l'échelle d'évaluation concernant l'obtention de la totalité des points est extrêmement excessive. Il y a probablement seulement un ou deux fournisseurs dans l'ensemble du gouvernement fédéral qui ont fait participer 20 consultants ou plus à plus de 10 projets. C'est très limitatif.

La Couronne pourrait-elle modifier les critères d'évaluation afin qu'ils soient plus réalistes?

Nous proposons ce qui suit :

10 points pour chaque projet additionnel dans le cadre duquel 10 ressources ou plus ont été intégrées
5 points pour chaque projet additionnel dans le cadre duquel 7 ressources ou plus ont été intégrées
1 point pour chaque projet additionnel dans le cadre duquel 5 ressources ou plus ont été intégrées

Réponse :

Nous ne nous attendons pas à ce que le soumissionnaire obtienne la totalité des points. Modifier le nombre de points viendrait uniquement fournir un pointage plus élevé pour cette exigence organisationnelle et n'aurait pas de valeur ajoutée. Le nombre de points demeure inchangé.

QUESTION 012

Référence : C3

Question :

Si la demande précédente n'est pas approuvée, la Couronne pourrait-elle envisager la possibilité de permettre les projets de services professionnels qui ne sont pas des projets SAP?

Nous voyons le processus et l'expérience relativement à une période de transition accélérée comme un exercice similaire pour un fournisseur, peu importe le type de projet.

Veuillez confirmer la modification suivante à l'exigence :

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la préparation **d'au moins un** (1) projet de services professionnels à exécution accélérée dans le cadre duquel il avait la responsabilité d'intégrer au moins dix (10) ressources dans un délai de trois (3) mois suivant l'attribution du contrat ou le début du projet au cours des dix (10) dernières années précédant la date de publication des soumissions.

Réponse :

Les services professionnels SAP à exécution accélérée sont importants pour cette exigence. Le soumissionnaire doit donc démontrer son expérience dans au moins un projet de services professionnels SAP à exécution accélérée.

QUESTION 013**Référence : C1****Question :**

Critère coté organisationnel C1 – en raison du nombre de jours facturables extrêmement élevé requis pour respecter totalement cette exigence, la Couronne envisagerait-elle la possibilité d'accepter les jours facturables dans les sept (7) dernières années? Nous faisons cette demande pour C1 uniquement.

Réponse :

Le SAP est une technologie qui évolue rapidement, et le Canada recherche une expérience récente au cours des cinq (5) dernières années. Les jours facturables qui seront pris en considération sont ceux au cours des cinq (5) dernières années avant la date d'affichage de l'invitation.

QUESTION 014

Référence : Date de clôture
Question : En raison du niveau élevé de détail requis pour satisfaire à cette exigence, nous vous prions de nous accorder une prolongation de deux semaines après la date de clôture de la demande de propositions, soit jusqu'au 7 mai 2019.
Réponse : Une prolongation d'une semaine a déjà été accordée (voir Modification 001)

QUESTION 015

Référence : C3
Question : De nombreux projets SAP débutent avec une petite équipe, qui établit les plans de travail et l'environnement, puis il y a des périodes de transition pendant que le projet passe d'une phase à l'autre. Le Canada pourrait-il envisager une étape de transition accélérée sur une période de trois mois dans le cadre d'un projet (c.-à-d. au-delà des trois mois suivant l'attribution du contrat ou le début du projet) pour respecter l'exigence décrite à C3?
Réponse : Le C3 a été modifié pour permettre une étape de transition après les trois mois suivant immédiatement l'attribution du contrat ou la date de début du projet. Veuillez consulter la modification 002.

QUESTION 016

Référence : Date de clôture

Question :

En raison du niveau d'efforts élevé requis pour recueillir une quantité aussi extraordinaire et substantielle d'information, y compris notamment :

- démontrer plus de 22 160 jours de travail à des projets SAP pour cinq catégories de ressources qui doivent comprendre au moins 60 % des tâches applicables pour n'importe quelle des catégories de ressources respectives détaillées à l'annexe A (Énoncé des travaux);
- démontrer jusqu'à 10 projets dans le cadre desquels 20 ressources ou plus ont été intégrées dans un délai de trois mois;
- démontrer l'expérience dans l'emploi de la technologie SAP S/4HANA dans jusqu'à 5 projets, durant la mise en œuvre de la migration vers S/4HANA;
- démontrer l'expérience de l'emploi de la technologie SAP Fiori dans jusqu'à 5 projets.

Nous vous prions de nous accorder une prolongation jusqu'au 24 mai 2019, ce qui nous permettrait de nous préparer, de recueillir les renseignements sur les projets et de faire en sorte que nous respectons les vastes exigences?

Réponse :

Le Canada ne prévoit pas accorder une prolongation supplémentaire à ce moment-ci.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES